

Mauna Kea Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

EXCO SOCODEC

51, avenue Françoise Giroud
BP 16601
21066 Dijon cedex
S.A.R.L. au capital de € 3 200 000
400 726 048 R.C.S. Dijon

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Besançon-Dijon

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Mauna Kea Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Mauna Kea Technologies,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Mauna Kea Technologies relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 1 Principes d'établissement des comptes de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, ainsi qu'aux prises de participations et de contrôles vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon et Paris-La Défense, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

EXCO SOCODEC

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Gallezot

Franck Sebag

Comptes sociaux

1.1. Comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

➤ Bilan actif

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevet, et droits similaires	922 588	(915 546)	7 043	42 289
Autres immobilisations incorporelles	43 025	(21 605)	21 420	28 507
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	51 090	(51 090)	-	-
Installations techniques, mat. et outillage	1 364 729	(1 280 995)	83 734	172 376
Autres immobilisations corporelles	1 251 154	(1 081 965)	169 189	210 313
Immobilisations en cours	-	-	-	7 796
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Autres participations	16 914 039	(480 077)	16 433 962	-
Créances rattachées à des participations	71 177 017	(65 042 458)	6 134 558	6 061 183
Autres immobilisations financières	299 663	(1 342)	298 322	348 023
ACTIF IMMOBILISE	92 023 305	(68 875 077)	23 148 228	6 870 486
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	1 546 176	(331 925)	1 214 251	1 298 069
Produits intermédiaires et finis	1 981 759	(599 932)	1 381 826	1 473 755
Avances et acomptes versés sur commandes	294 445	-	294 445	232 737
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 132 454	(12 000)	1 120 454	7 295 565
Autres créances	777 812	-	777 812	483 241
DIVERS				
Disponibilités	7 540 327	-	7 540 327	2 447 555
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	389 663	-	389 663	347 088
ACTIF CIRCULANT	13 662 634	(943 857)	12 718 777	13 578 011
Ecart de conversion actif	7 143	-	7 143	9 316
TOTAL GENERAL	105 693 083	(69 818 935)	35 874 148	20 457 813

➤ Bilan passif

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Capital social ou individuel (dont versé : 2 464 410)	2 464 410	1 859 059
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 575 178	786 760
Autres réserves	53 975	54 212
Report à nouveau	(28 628 034)	(15 751 336)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	10 402 292	(12 876 699)
CAPITAUX PROPRES	(8 132 179)	(25 928 003)
Avances conditionnées	4 308 575	4 205 539
AUTRES FONDS PROPRES	4 308 575	4 205 539
Provisions pour risques	32 143	35 504
Provisions pour charges	-	12 608
PROVISIONS	32 143	48 112
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 661 156	3 668 864
Emprunts et dettes financières divers	21 334 820	20 380 103
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 965 361	1 256 020
Dettes fiscales et sociales	1 942 553	1 459 730
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	28 959	57 597
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	4 587 591	6 715 576
DETTES	33 520 439	33 537 889
Ecart de conversion passif	6 145 169	8 594 275
TOTAL GENERAL	35 874 148	20 457 813

➤ **Compte de résultat**

Rubriques	Exercice 2023			Exercice 2022
	France	Exportations	Total	
Ventes de marchandises	-	75	75	2 301
Production vendue de biens	125 280	3 695 661	3 820 940	3 737 081
Production vendue de services	132 260	5 196 389	5 328 649	1 592 988
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	257 540	8 892 125	9 149 665	5 332 370
Production stockée			89 995	285 151
Subventions d'exploitation			10 667	4 667
Reprises sur dép. ,prov. (et amortissements), transferts de charges			222 529	246 852
Autres produits			345 716	199 504
PRODUITS D'EXPLOITATION			9 818 571	6 068 543
Achats de matières premières et autres approvisionnements)			1 036 658	910 250
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			38 528	(188 626)
Autres achats et charges externes			4 628 503	4 902 336
Impôts, taxes et versements assimilés			171 472	239 182
Salaires et traitements			4 338 021	4 409 869
Charges sociales			1 921 961	1 969 813
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			254 178	288 950
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			408 819	251 813
Dotations aux provisions			-	26 188
Autres charges			172 900	74 349
CHARGES D'EXPLOITATION			12 971 039	12 884 124
RESULTAT D'EXPLOITATION			(3 152 468)	(6 815 581)
PRODUITS FINANCIERS			2 716 199	602 240
Autres intérêts et produits assimilés			2 326 291	552 966
Reprises sur provisions et transferts de charges			9 316	6 310
Différences positives de change			380 592	42 965
CHARGES FINANCIERES			4 389 492	7 289 214
Dotations financières aux amortissements et provisions			2 603 211	5 848 323
Intérêts et charges assimilées			1 353 070	1 338 431
Différences négatives de change			433 211	102 459
RESULTAT FINANCIER			(1 673 293)	(6 686 974)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			(4 825 761)	(13 502 555)
PRODUITS EXCEPTIONNELS			16 775 139	241 565
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			305	2 491
Produits exceptionnels sur opérations en capital			16 762 227	3 228
Reprise sur provisions et transferts de charges			12 608	235 847
CHARGES EXCEPTIONNELLES			1 607 978	242 519
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			8 577	1 174
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 574 400	238 462
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			25 000	2 884
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			15 167 162	(954)
Impôts sur les bénéfices			(60 892)	(626 810)
TOTAL PRODUITS			29 309 910	6 912 348
TOTAL CHARGES			18 907 617	19 789 047
BENEFICE OU PERTE			10 402 292	(12 876 699)

➤ **Activité de la société**

Créée en 2000, Mauna Kea Technologies est une entreprise mondiale de dispositifs médicaux qui fabrique et commercialise Cellvizio®, la plateforme d'imagerie cellulaire in vivo en temps réel. Cette technologie offre une visualisation cellulaire in vivo unique qui permet aux médecins de surveiller l'évolution des maladies dans le temps, d'évaluer les réactions au moment où elles se produisent, de classer les zones d'incertitude et de guider les interventions chirurgicales. La plateforme Cellvizio® est utilisée dans de nombreux pays à travers le monde et dans plusieurs spécialités médicales et transforme la façon dont les médecins diagnostiquent et traitent les patients.

➤ **Faits caractéristiques de l'exercice**

Lancement de la JV avec Tasly Pharmaceutical Group Co. Ltd (« Tasly »)

Le 11 juillet 2022, Mauna Kea Technologies et Tasly Pharmaceutical Group Co. Ltd (« Tasly ») ont conclu un accord stratégique dans le but de créer une joint-venture en Chine. Le 3 novembre 2022 a ainsi été créée la Société Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co. (« JV »).

Dans le cadre de cet accord Mauna Kea apportait 19 brevets valorisés à 122,5 millions de RMB et Tasly une contribution de 127,5 millions de RMB en cash. Le transfert de propriété des brevets apporté par Mauna Kea Technologies a été effectif le 17 février 2023. Au 31 décembre 2023 Tasly a souscrit la totalité du capital qui lui était dû bien qu'il n'ait versé que 85 millions de RMB. Comme le prévoit le contrat Tasly versera le solde résiduel (47,5 millions de RMB) dans les vingt-quatre mois qui suivent la création de la JV. Le contrat prévoit par ailleurs que 4,9% du capital détenu par Mauna Kea Technologies sera reversé à Centpons, apporteur d'affaires étant intervenu dans le cadre de la transaction. A la clôture les titres n'ont pas été transférés. Au 31 décembre 2023 le capital de la JV est donc de 250 millions RMB détenu à 51% par Tasly et 49% par Mauna Kea Technologies.

Mauna Kea Technologies a par la suite signé un contrat de licence avec la JV (dont le traitement comptable est décrit en note 1.18) conduisant la Société à reconnaître de 4,7 millions de dollars de revenus en 2023 (4,3 millions d'euros), incluant des paiements initiaux de 6,5 millions de dollars (6,2 millions d'euros) et un paiement à venir de 0,5 millions de dollars (transfert technologique), étalés sur 3 ans et d'un paiement complémentaire de 2,5 millions de dollars (2,3 millions d'euros) lié au transfert effectif des brevets.

Investissement stratégique de Telix Pharmaceuticals dans Mauna Kea

Le 13 novembre 2023, Telix Pharmaceuticals a acquis une participation de ~19% dans le capital de Mauna Kea Technologies suite à un investissement de 6 millions d'euros traduisant une expansion de leur alliance existante dans le domaine de la chirurgie uro-oncologique. La vision commune des deux groupes est de développer de nouveaux produits pharmaceutiques hybrides grâce à la combinaison des agents de Telix ciblant le cancer avec la plateforme Cellvizio afin de fournir aux chirurgiens uro-oncologues des outils plus performants pour soigner leurs patients.

Telix a donc acquis 11 911 852 nouvelles actions ordinaires de Mauna Kea. Ces nouvelles actions ont été émises par décision du Conseil d'administration au prix de 0,5037 euro par action, représentant une prime de 10% sur le VWAP des 10 derniers jours, dans le cadre d'une augmentation de capital réservée conformément à la 21ème résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 2 juin 2023. Après le règlement-livraison des nouvelles actions, Telix détenait 19,33% du capital et 19,01% des droits de vote de Mauna Kea.

Ligne de financement en fonds propres avec Vester Finance

Le 31 mai 2023, la Société a mis en place une ligne de financement en fonds propres avec Vester Finance sous la forme d'un PACEO limité à un maximum de 11,4% du capital.

Conformément aux termes de l'accord signé le 31 mai 2023, Vester Finance s'est engagé à souscrire un maximum de 5 500 000 actions de la Société, représentant jusqu'à 11,4 % du capital social, à sa propre initiative, sur une période maximale de 24 mois, sous réserve de certaines conditions contractuelles usuelles. Les actions seront émises sur la base d'une moyenne des cours de bourse précédant chaque émission, diminuée d'une décote maximale de 6,0%, dans le respect de la règle de prix et du plafond fixés par l'Assemblée générale, ainsi que d'une commission variable de 2,5% au maximum. La Société s'est engagée sur une utilisation minimale de la ligne de financement à hauteur de 750 000 euros correspondant au cours actuel à une dilution de l'ordre de 2,5%, au-delà de laquelle la Société conserve la possibilité de suspendre ou de mettre fin à cet accord à tout moment et sans frais.

Transfert sur Euronext Growth

Le 8 août 2023, la cotation des actions ordinaires Mauna Kea Technologies a été transférée du marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociations Euronext Growth Paris.

Ce transfert, dont le projet a été autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires de Mauna Kea Technologies réunie le 2 juin 2023, permet à la Société d'être cotée sur un marché offrant un cadre réglementaire souple et adapté à sa taille et à sa capitalisation boursière en réduisant certaines contraintes de fonctionnement propres au marché d'Euronext Paris. Le transfert sur Euronext Growth Paris simplifiera également le fonctionnement de la Société et diminuera les coûts relatifs à sa cotation, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

➤ **Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice**

Le 23 avril 2024, la Société a signé un accord de restructuration sur 21,3 millions d'euros d'encours de dette liés au contrat de financement avec la Banque européenne d'investissement (BEI).

Initialement signé en juin 2019, le contrat de financement a permis à Mauna Kea d'accéder à deux tranches de prêt de 11,5 millions d'euros et 6,0 millions d'euros, chacune devant arriver à échéance en un seul versement en juillet 2024 et juillet 2025. Les conditions comprenaient un taux d'intérêt capitalisé de 5 % pour la première tranche, un taux d'intérêt annuel de 3 % et un taux d'intérêt capitalisé de 4 % pour la deuxième tranche. En outre, l'accord prévoyait l'émission de bons de souscription d'actions au profit de la BEI : 1 450 000 bons à un prix d'exercice de 1,88 € pour la première tranche et 500 000 bons à un prix d'exercice de 1,24 € pour la deuxième tranche.

Dans le cadre du nouvel accord de restructuration, la BEI a consenti à reporter le remboursement final du principal et des intérêts pour les deux tranches à juillet 2028 et juillet 2029 respectivement. Le calendrier amendé prévoit des remboursements initiaux du principal de 1,0 million d'euros en 2025, de 2,5 millions d'euros en 2026 et de 5,0 millions d'euros en 2027. En outre, l'accord comprend un engagement à payer des redevances annuelles de 2 % sur certains revenus sur une période de six ans à compter du 30 janvier 2024, plafonnées à 10 millions d'euros. La finalisation de cet accord dépend notamment d'une réévaluation du prix d'exercice des bons de souscription de la première tranche à 1,24 €, qui sera proposée lors de la prochaine Assemblée Générale. En outre, l'accord stipule que 7,0 millions d'euros de financement doivent être obtenus par le biais d'accords de licence, de partenariats, de levées de fonds ou d'autres moyens d'ici le 30 avril 2025.

➤ **Règles et méthodes comptables**

Note 1: Principes d'établissement des comptes

Les comptes annuels de la Société ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général annexé au règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables du 4 novembre 2016, homologué par l'arrêté du novembre 2016, conformément aux dispositions de la législation française, dans le respect du principe de prudence, suivant les hypothèses de base et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

1. Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
2. Indépendance des exercices ;
3. Continuité de l'exploitation.

A la date d'arrêté des présents comptes, le Conseil d'administration estime que la Société sera en mesure de couvrir les besoins de financement de ses activités opérationnelles jusqu'au 1^{er} trimestre 2025 sur la base des éléments suivants :

- La trésorerie disponible de 7,5 M€ au 31 décembre 2023 ;
- L'accord de la BEI obtenu le 24 avril reportant les maturités finales des deux premières tranches en juillet 2028 et 2029 ;
- La croissance du chiffre d'affaires hors revenus de licence;
- La réduction de la consommation mensuelle de trésorerie grâce à des mesures d'économies de coûts;
- L'encaissement résiduel de 1,0 M\$ dans le cadre de l'accord initial de JV de 10 M\$ conclu avec Tasly Pharmaceutical fin 2022;
- L'encaissement de 1,5 M€ grâce à l'exercice des BSA résiduels de Vester Finance dans le cadre du contrat d'Equity line signé en 2023;
- L'encaissement du CIR 2023 s'élevant à 0,5 M€ et le préfinancement du CIR 2024 pour environ 0,4 M€.

Par ailleurs, afin d'étendre sa trésorerie au-delà de l'horizon précité, la Société dispose de plusieurs options en cours de revue, à savoir l'extension de partenariats existants ou la signature de nouveaux contrats de collaboration. La

Société étudie également des options de financements dilutifs par le biais d'augmentation de capital par offres publiques ou placements privés.

Dans ces conditions, l'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration. Toutefois, la Société pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs mentionnés ce qui pourrait obliger la Société à modifier ses plans d'exploitation, d'où l'existence d'une incertitude significative d'exploitation au-delà du 1er trimestre 2025.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs ayant servi à l'établissement des comptes sociaux se résument comme suit :

Note 2: Immobilisations

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les frais de brevets ainsi que les frais de recherche et développement développés en interne sont comptabilisés dans les charges de l'exercice.

Les autres immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et leur amortissement est calculé en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Le mode et la durée d'amortissements par catégorie d'immobilisations se résument comme suit :

Catégorie	Durée	Mode
Logiciels	1 à 3 ans	Linéaire
Brevets, Licences, Marques	20 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles :		
- agencements	7 ans	Linéaire
- outillage	2 à 7 ans	Linéaire
- matériel informatique	3 ans	Linéaire
- mobilier	5 ans	Linéaire

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les éléments composant l'actif immobilisé ont été évalués suivant la méthode des coûts historiques, qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Note 3: Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon les méthodes suivantes :

Désignations	Méthodes
Matières premières	Coût moyen pondéré
En-cours de production	Coût d'en-cours de production
Produits finis	Coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation

Le coût d'acquisition est composé :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables,
- après déduction des rabais commerciaux, remise, escomptes de règlement et autres éléments similaires,
- des frais de transport, de manutention, des charges de stockage (si les conditions spécifiques d'exploitation le justifient),
- et des autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Le coût de production comprend les consommations de matières premières, les charges directes, les amortissements des biens concourant à la production.

Le matériel de démonstration destiné à être vendu à court terme est inscrit en stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur de réalisation à la date d'arrêté des comptes.

Note 4: Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Note 5: Provisions

En vertu du principe de prudence, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers sans contrepartie pour la Société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

La Société n'a pas opté pour la comptabilisation de la provision pour engagement de retraite.

Note 6: Opérations en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « écarts de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Les comptes de trésorerie en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont convertis au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

Note 7: Subventions

La Société a bénéficié d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces aides est fourni dans la note 3 Dettes Financières.

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et qu'elles seront encaissées.

Les subventions sont donc reconnues au moment où le dossier justifiant les dépenses de recherche de développement encourues a été accepté par l'organisme financeur.

Note 8: Crédit impôt recherche

Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être imputé sur le montant de l'impôt sur les sociétés. Ce crédit d'impôt est comptabilisé dans le poste « Impôts sur les bénéfices ».

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création.

Une convention cadre de cession de créances a été signée en 2022 entre Mauna Kea Technologies SA (le Cédant), le fonds commun de Titrisation Predirec Innovation 3 (le Cessionnaire) et Neftys Conseil (l'Arrangeur) permettant la cession de créances 2022. Le montant cédé a été imputé des retenues de garanties 7,5%, de la déduction initiale de 6,49% et de la commission de structuration 0,25%. Les cessions de ces créances ont été constatées au moment du transfert de propriété de celles-ci et ont entraîné la suppression au bilan de ces créances en contrepartie de la trésorerie reçue. La créance liée au CIR de l'année 2022 a fait l'objet de préfinancement à hauteur de de 627 K€ auprès du fonds Predirec Innovation 3.

La créance liée au CIR de l'année 2023 n'a pas fait l'objet de préfinancement.

Note 9: Dérogations aux principes généraux

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changements de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 10: Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est composé :

- De la vente de systèmes Cellvizio, des consommables (sondes) et des services associés (maintenance et réparation) ;
- Des revenus issus de l'accord stratégique signé avec Tasly Pharmaceutical, constitué de :
 - La reconnaissance étalée sur 3 ans du paiement de 6,5 millions de dollars relatifs à l'accord de licence ;
 - L'encaissement de 2,5 millions de dollars relatifs aux frais de services technologiques reconnus entièrement en chiffre d'affaires au 31 décembre 2023.

La Société comptabilise les ventes de systèmes et consommables en chiffre d'affaires dès lors que le transfert de propriété est réalisé. Ce transfert de propriété est matérialisé par un contrat, un bon de commande et un bon de livraison.

Tandis que les ventes de prestations de services de maintenance couvrant une période dépassant l'exercice comptable sont comptabilisées en produits constatés d'avance. Ces revenus différés sont donc étalés dans le temps selon la durée de prestations contractées avec le client.

Suite à la création de Maune Kea Medical Engineering Technology Co, la Société a signé deux contrats avec cette JV:

- Un contrat de cession de technologie en date du 30 novembre 2022 ;
- Un contrat de licence en date du 23 décembre 2022.

i) Contrat de cession de technologie

La Société devait mener à bien les démarches pour transférer la propriété des brevets apportés à la JV. En contrepartie, la JV versait un paiement de 2,5 millions USD. L'intégralité des brevets a été transférée le 17 février 2022. Cependant le contrat intégrait une condition suspensive levée le 20 avril 2023. Le chiffre d'affaires a été reconnu en totalité à l'issue de la levée de la condition suspensive.

(ii) Contrat de licence

Selon les termes de ces accords :

- La Société :
 - accorde à la JV une licence exclusive d'une durée de 8 ans pour (i) commercialiser certaines indications de Cellvizio en Chine, (ii) développer et commercialiser Cellvizio au niveau mondial dans les domaines de la neurologie et de la neurochirurgie, et (iii) fabriquer des unités Cellvizio pour le marché chinois ;
 - s'engage à fournir aux équipes de la JV un accompagnement technique dans le cadre du transfert technologique et le savoir-faire nécessaires à la JV pour être autonome ;
- En échange, la JV est tenue de verser à la Société :
 - un paiement initial (upfront payment) de 6,5 millions de dollars dans le cadre de l'accord de licence, versé en janvier 2023 ;
 - un paiement additionnel (technology transfer material fee) de 0,5 million de dollars qui devrait être versé à l'issue de la réalisation d'une première phase de transfert technologique ;
 - un deuxième upfront payment de 0,5 million de dollars dans le cadre de l'accord de licence qui devrait être versé à l'issue du transfert à la JV d'une partie du stock détenu par un distributeur local ;
 - des redevances à hauteur de 7,5% des ventes réalisées par la JV, sous certaines conditions.

Lors de la phase de transfert technologique, la JV s'engage également à acheter auprès de Mauna Kea Technologies des quantités minimales de systèmes et de sondes Cellvizio pendant 5 ans.

Lors de la phase de fabrication des systèmes directement par la JV en Chine (« local product), Mauna Kea Technologies recevra des redevances à hauteur de 7,5% des ventes réalisées par la JV, sous certaines conditions.

Traitement comptable

La Société considère que la licence consentie à la JV comprend les deux phases décrites ci-dessous à savoir (i) le transfert de savoir-faire et d'accompagnement à l'issue de laquelle les équipes de la JV seront pleinement autonomes, et (ii) la phase l'autonomie de la JV. La Société considère que la première phase devrait durer 36 mois, avant que la JV soit parfaitement autonome et qu'elle puisse elle-même fabriquer les systèmes.

Elle estime donc que les paiements de 6,5 millions et 0,5 million de dollars viennent financer le transfert de savoir-faire et la phase d'accompagnement. En conséquence le chiffre d'affaires est étalée sur la durée de cette première phase (36 mois) à compter de la signature du contrat de licence.

Sur l'exercice 2023, le chiffre d'affaires reconnu au titre du contrat s'élève donc à 4,3 millions d'euros à savoir :

- 2 millions d'euros (soit 2,5 millions de dollars) au titre du transfert des brevets achevé au 1er semestre 2023 ;
- 2,3 millions d'euros (2,2 millions de dollars) au titre du contrat de licence, correspondant à l'upfront payment de 6,5 millions de dollars étalé sur 36 mois.

1.2. Informations relatives au bilan actif

Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des acquisitions et des mises au rebut de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Mises au rebut	Au 31/12/2023
Autres postes d'immobilisation incorporelles	963 750	8 900	-	(7 037)	965 613
Total Immo. Incorporelles	963 750	8 900		(7 037)	965 613
Constructions installations, agencements.....	51 090	-	-	-	51 090
Installations générales, et agencements	482 679	25 611	-	(8 479)	499 811
Installations techniques, matériels et outillages	1 364 730	-	-	-	1 364 730
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	722 399	45 108	7 796	(23 961)	751 342
Total Immo. Corporelles	2 620 898	70 719	7 796	(32 440)	2 666 973
Immobilisations corporelles en cours	7 796	-	(7 796)	-	-
Total Encours Corporelles	7 796	-	(7 796)	-	-
TOTAL	3 592 444	79 619	-	(39 477)	3 632 586

Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la Société pour les besoins de son activité.

Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2023
Autres immobilisations incorporelles	892 954	51 234	(7 037)	937 151
Total Amort. Immo. Incorporelles	892 954	51 234	(7 037)	937 151
Constructions	51 090	-	-	51 090
Installations générales et agencements	410 790	31 585	(8 479)	433 896
Installations techniques, matériels et outillages	1 192 354	88 641	-	1 280 995
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau informatique, mobilier	583 977	82 717	(18 625)	648 069
Total Amort. Immo. Corporelles	2 238 211	202 943	(27 104)	2 414 050
TOTAL	3 131 165	254 177	(34 141)	3 351 201

Provision pour dépréciation des immobilisations

Se référer au paragraphe 3.7.2 État des provisions.

Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2022	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2023	Provision	Valeur Nette au 31/12/2023
Titres MKT Inc. et compte courant MKT Inc. *	68 988 991	7 125 761	(4 914 659)	71 200 093	(65 065 535)	6 134 558
Titres Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co. **	-	16 890 962	-	16 890 962	(457 000)	16 433 962
Prêts et autres immobilisations financières	348 023	149 432	(197 791)	299 664	(1 342)	298 322
TOTAL	69 337 014	24 166 154	(5 112 450)	88 390 719	(65 523 877)	22 866 842

* Les titres MKT Inc. représentent 23 077 euros à fin 2022 et fin 2023 et sont intégralement dépréciés. Le compte courant MKT Inc. est déprécié à hauteur de la situation nette de la filiale.

** La société Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co. Ltd a été créée le 3 novembre 2022. Conformément à l'accord stratégique signé en 2022 avec Tasly Pharmaceuticals, la Société en détient 49%. Ces titres n'avaient pas été comptabilisés au 31 décembre 2022, le transfert de propriété des apports de la Société n'étant pas considéré comme étant effectif.

Comptes de stocks de marchandises et de travaux en cours

A la clôture de chaque exercice, les stocks et en-cours de produits finis comprennent certains actifs relatifs à des produits qui ne figurent plus en catalogue. Ces actifs identifiés sont conservés par la Société afin que le Service Après-

Vente puisse s'en servir et sont dépréciés à hauteur de 80%. Le montant des stocks se décompose ainsi :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	Dépréciation	Solde au 31 12 2023
Matières premières	1 546 176	(331 925)	1 214 251
Produits finis	1 981 759	(599 932)	1 381 826
TOTAL	3 527 934	(931 857)	2 596 077

Les produits finis comprennent les produits finis et les produits semi-finis.

L'augmentation des dépréciations concerne les stocks à faible rotation et les Cellvizio® ancienne génération.

Provisions pour dépréciation des stocks et des créances

Se référer au paragraphe 3.7.2. État des Provisions.

État des échéances des créances

Les créances détenues par la Société s'élèvent à 73 776 608 € en valeur brute au 31/12/2023 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	71 476 680	-	71 476 680
Créances rattachées à des participations	71 177 017	-	71 177 017
Autres immobilisations financières	299 663	-	299 663
ACTIF CIRCULANT :	2 299 928	2 287 928	12 000
Clients	1 120 454	1 120 454	-
Clients douteux	12 000	-	12 000
Personnel et comptes rattachés	32 762	32 762	-
Organismes sociaux	10 155	10 155	-
État : impôts et taxes diverses	734 635	734 635	-
Débiteurs divers	260	260	-
Charges constatées d'avance	389 663	389 663	-
TOTAL	73 776 608	2 287 928	71 488 680
Montants des prêts accordés en cours d'exercice	-	-	-
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	-	-	-
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)	-	-	-

Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net	Net
			31/12/2023	31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	1 132 454	12 000	1 120 454	7 295 565
Autres créances	777 812	-	777 812	483 241
TOTAL	1 910 265	12 000	1 898 265	7 778 806

Les créances clients ont fortement diminué en 2023 du fait de l'encaissement de 6,5 millions de dollars (6,2 millions d'euros) dans le cadre du contrat de licence signé avec la Joint-Venture Tasy Mauna Kea Medical Engineering Technology Co. Ltd.

Les provisions sont établies selon les modalités décrites au paragraphe 2.5.

Dont créances Groupe :

Chiffres exprimés en euros	2023	2022
Clients sociétés affiliées consolidées	719 247	1 010 648
TOTAL	719 247	1 010 648

Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Clients – Factures à établir	573 966	775 005
Produits à recevoir	17 730	34 125
TOTAL	591 696	809 130

Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2023, la Société ne détient aucun OPCVM monétaires.

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Charges d'exploitation	389 663	218 348
Charges financières	-	128 740
Charges exceptionnelles	-	-
TOTAL	389 663	347 088

Écarts de conversion

ECART ACTIF		ECART PASSIF	
	Euros		Euros
Diminution des créances	2 803	Diminution des dettes	4 429
Augmentation des dettes	4 340	Augmentation des créances	6 140 740
TOTAL	7 143	TOTAL	6 145 169

L'écart de conversion est principalement lié aux créances en dollars américains avec la filiale Mauna Kea Technologies Inc.

1.3. Informations relatives au bilan passif

➤ Capitaux propres

Capital social

Le capital social est fixé à la somme de deux millions quatre cent soixante-quatre mille quatre cent dix euros (2 464 410 €). Il est composé de 61 610 247 actions de valeur nominale égale à 0,04 €.

Ce nombre s'entend hors « Bons de Souscription d'Actions » (BSA), « Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise » (BSPCE) et options de souscription octroyées à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société.

Le tableau ci-dessous présente l'historique du capital de la Société depuis le 31 décembre 2022, en milliers d'euros :

Nature des opérations	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital social
Au 31 décembre 2022	1 859	787	-	46 476 475
Conversion AGAP	0	0	1 920	46 478 395
Conversion BSA (Kepler)	72	641	1 790 000	48 268 395
Conversion BSA (Vester)	57	680	1 430 000	49 698 395
Souscription BSA	-	23	-	49 698 395
Augmentation de capital	476	5 514	11 911 852	61 610 247
Coûts de transaction	-	(70)	-	61 610 247
Total au 31 décembre 2023	2 464	7 575	15 133 772	61 610 247

Le 10 novembre 2023, la Société a procédé à une augmentation de capital libérée en numéraire réservée au profit de la société Telix Pharmaceuticals International Holdings Pty Ltd. Cette opération s'est traduite par une émission de 11 911 852 actions ordinaires nouvelles de 0,04 euro de valeur nominale assortie d'une prime d'émission de 5 523 525 euros sur laquelle sont imputés des coûts de transaction à hauteur de 9 150 euros.

Dans le cadre de la ligne de financement en capital mise en place en 2022, Kepler Cheuvreux a souscrit 1 790 000 actions au cours de 2023. Cela s'est traduit par une augmentation du capital social de 71 600 euros, assortie d'une prime d'émission de 640 930 euros. Ce contrat s'est achevé au cours du 1er semestre 2023.

En mai 2023, une ligne de financement en capital a été mise en place avec la société Vester Finance. Au cours de 2023, 1 430 000 actions ont été souscrites, entraînant une augmentation du capital social de 57 200 euros assortie d'une prime d'émission de 679 997 euros.

Instruments dilutifs donnant accès au capital

Depuis sa création, la Société a émis des « Bons de Souscription d'Actions » (BSA), des bons de souscription d'actions destinées à ses salariés ("BSPCE" et autres) ainsi que des options de souscription d'actions (SO), des actions gratuites de performance (AGAP) et des actions gratuites (AGA) dont l'évolution depuis le 31 décembre 2022 est présentée ci-dessous.

Type	Date d'octroi	Prix d'exercice	En cours au 31/12/22	Créés	Exercés / Convertis	Perdus	En cours au 31/12/23	Nb actions potentielles
Options octroyées avant le 1er janvier 2023			10 396 908		1 790 060	72 520	8 534 328	8 909 553
SO	02/02/2023	0,72 €		37 500	-	-	37 500	37 500
AGA	02/02/2023			112 000	-	-	112 000	112 000
BSA	24/05/2023			5 500 000	1 430 000	-	4 070 000	4 070 000
BSA	06/07/2023	0,65 €		320 000	-	-	320 000	320 000
SO	06/07/2023	0,64 €		309 000	-	-	309 000	309 000
AGA	06/07/2023			936 000	-	3 500	932 500	932 500
				7 214 500	3 220 060	76 020	14 315 328	14 690 553

Les nouveaux instruments émis en 2023 sont les suivants :

- Le 02 février 2023 : 112 000 actions gratuites ont été émises au profit d'un salarié ;
- Le 02 février 2023 : 37 500 options ont été émises au profit d'un salarié ;
- Le 24 mai 2023, 5 500 000 BSA ont été émises au profit de la société Vester Finance ;
- Le 06 juillet 2023, 320 000 BSA ont été émises au profit des administrateurs de Mauna Kea Technologies SA ;
- Le 06 juillet 2023, 309 000 options ont été émises au profit de 12 salariés ;
- Le 06 juillet 2023, 936 000 actions gratuites ont été émises au profit de 41 salariés et du Président-Directeur Général.

Acquisition par la Société de ses propres actions

Suite à son introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris, la Société a signé un contrat de liquidité avec un établissement spécialisé afin de limiter la volatilité journalière de l'action Mauna Kea Technologies.

Récapitulatif des actions achetées et vendues sur l'exercice :

	2023				Total
	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	
Titres achetés	434 207	378 351	311 183	939 394	2 063 135
Prix	0,59	0,63	0,61	0,47	
Montant total (en K€)	254	239	189	439	1 121
Titres vendus	498 508	386 777	288 762	963 224	2 137 271
Prix	0,57	0,63	0,61	0,46	
Montant total (en K€)	283	244	175	447	1 148

Au 31 décembre 2023, la Société détenait 51 488 actions Mauna Kea Technologies acquises au prix moyen de 0,471 € correspondant à la valeur de réalisation au 31 décembre 2023.

Les actions propres sont comptabilisées en immobilisations financières.

➤ État des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

Provisions pour risques et charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Au 31/12/2023
Provisions pour risques et charges	26 188	25 000	(26 188)	25 000
TOTAL	26 188	25 000	(26 188)	25 000

Les provisions 2022 couvraient des risques salariaux dénoués au 1er trimestre 2023.

La dotation de l'exercice 2023 porte sur un litige en cours avec un prestataire.

Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Au 31/12/2023
Provisions pour pertes de change	9 316	7 143	(9 316)	7 143
TOTAL	9 316	7 143	(9 316)	7 143

Provision pour dépréciation des immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Au 31/12/2023
Provision immob. Financières	62 927 809	2 594 726	-	65 522 535
Autres immobilisations financières	-	1 342	-	1 342
TOTAL	62 927 809	2 596 068	-	65 523 877

Ces dépréciations concernent principalement:

- les titres de la filiale Mauna Kea technologies SA, dépréciés à 100%, soit 23 K€ ;
- les titres de la Joints-Venture à hauteur de 457 K€ ;
- les avances consenties à la filiale Mauna Kea Technologies Inc, dépréciées à hauteur du montant de l'actif net négatif de la filiale, soit 65 042 K€.

Les titres de la Joint-Venture ont fait l'objet d'une dépréciation suite à la revue à la baisse des projections de chiffre d'affaires de la filiale.

Provisions pour dépréciation des stocks

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Au 31/12/2023
Matières premières	164 549	263 811	(96 434)	331 925
Produits finis	540 095	145 009	(85 171)	599 932
TOTAL	704 643	408 819	(181 605)	931 857

Provisions pour dépréciation des créances

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Au 31/12/2023
Dépréciation des créances clients	26 000	-	(14 000)	12 000
TOTAL	26 000	-	(14 000)	12 000

Provisions pour restructuration

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Au 31/12/2023
Provisions pour restructuration	12 608	-	(12 608)	-
TOTAL	12 608	-	(12 608)	-

Une provision résiduelle existait dans les comptes en 2022 suite aux licenciements économiques réalisés fin 2021. Les paiements ont été achevés en janvier 2023.

➤ Dettes financières

Chiffres exprimés en euros	31/12/2022	+	-	31/12/2023
Avance remboursable BPI (ex OSEO)	3 407 529	-	-	3 407 529
Intérêt courus sur avances conditionnées	79 8010	10 3036	-	90 1046
Avances conditionnées	4 205 539	10 3036	-	4 308 575
PGE BNP/BPI	3 665 231	-	(1 006 710)	2 658 521
Intérêt courus sur emprunt PGE	3 633	2 635	(3 633)	2 635
Emprunts BEI	19 798 821	92 5080	-	20 723 901
Intérêt courus sur emprunt BEI	56 2 942	1 145 528	(1 119 664)	58 8 806
Dépôts reçus	18 340	3 773	-	22 113
Emprunts et dettes financières divers	24 048 967	2 077 016	(2 130 007)	23 995 976

Avances BPI (anciennement OSEO Fi)

Le 31 mai 2010, Mauna Kea Technologies a obtenu de la part d'OSEO une aide à l'innovation remboursable dans le cadre du projet PERSEE. Ce projet avait pour ambition de développer, valider puis commercialiser un dispositif capable d'améliorer les techniques de diagnostic et de bilan d'extension pré-opérateur de patients atteints de cancer.

Le projet a été clos fin 2020, et le cinquième versement de l'avance remboursable de 504 K€ a été perçu en décembre 2021. Les avances consenties portent intérêts au taux de 2,45 %.

Le contrat conclu entre OSEO devenu BPIFrance et la Société en 2010 stipule que le premier remboursement devra être effectué dès l'atteinte d'un chiffre d'affaires de 2 500 K€ portant sur les nouveaux produits développés. Le montant à rembourser, fonction du nouvel échéancier de remboursement prévu, sera de 4 724K€ et ce, en incluant la charge d'actualisation. Si aucun remboursement n'est intervenu dans un délai de 10 ans à compter du dernier versement de l'aide, Mauna Kea sera délié de toute obligation de versement des retours financiers. De plus, si le montant cumulé de chiffre d'affaires est supérieur à 50 000 K€, 2 % du chiffre d'affaires généré devra être rétrocédé et ce, sur une durée de quinze ans.

Emprunt BEI

La Société a conclu un contrat de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) le 20 juin 2019 d'un montant de 22 500 K€. La première tranche d'un montant net de 11500 K€ a été encaissée le 3 juillet 2019. La deuxième tranche de 6000 K€ a été encaissée le 8 juillet 2020. La tranche suivante de 5 000 K€ sera disponible sous réserve de l'atteinte de certains jalons.

La Tranche 1 est accompagnée de l'émission de bons de souscription d'actions (BSA) ouvrant droit, en cas d'exercice, à la souscription d'un maximum de 1 450 000 actions de la Société (soit 5,75% du capital social sur une base non diluée) sous réserve des ajustements légaux et contractuels prévus par la documentation. Ces BSA ont été émis sur le fondement de la quatrième résolution (placement privé) adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2018. Le prix d'exercice des BSA est égal à la moyenne pondérée des volumes des trois dernières séances de bourse précédant leur émission, diminuée d'une décote de 5% soit 1,8856 € par BSA. Les BSA peuvent être exercés jusqu'au vingtième anniversaire de l'émission des BSA, soit le 3 juillet 2039.

La Tranche 2 est également accompagnée de l'émission de bons de souscription d'actions (BSA) ouvrant droit, en cas d'exercice à la souscription d'un maximum de 500.000 actions de la Société (soit 1,6% du capital social sur une base non diluée). Ces BSA ont été émis sur le fondement de la vingt-quatrième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 juillet 2020. Le prix d'exercice des BSA est égal à la moyenne pondérée des volumes des trois dernières séances de bourse précédant leur émission, diminuée d'une décote de 5%, soit 1,2430 € par BSA. Les BSA peuvent être exercés à compter de leur émission et jusqu'au 3 juillet 2039.

Emprunts PGE

Le 17 juillet 2020, la Société a obtenu de la part de BNP Paribas et de Bpifrance un financement de 4 millions d'euros sous la forme d'un Prêt Garanti par l'État français (PGE). BNP Paribas et Bpifrance ont octroyé chacun un prêt de 2 millions d'euros à des taux d'intérêts fixes de respectivement 0,25% et 1,75%. Ces prêts non dilutifs seront garantis par l'État français à hauteur de 90% (arrêtés ministériels des 23 mars et 17 avril 2020 accordant la garantie de l'État aux établissements de crédit et aux sociétés financières, en application de l'article 6 de la loi n°2020-289 du 23 mars 2020). Chaque prêt est d'une durée initiale d'un an. A la fin de la première année, le remboursement du principal dû peut être différé à nouveau, au choix de la Société, pour une durée maximale de 5 ans.

En 2021, les prêts ont été renégociés et les nouvelles échéances sont les suivantes: 24 juin 2026 et du 31 août 2026 avec des taux d'intérêts fixes de respectivement 0,75% et 2,25%. Le remboursement du capital de BNP Paribas est mensuel tandis que celui de Bpifrance est trimestriel.

➤ États des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	2 661 156	1 013 158	1 647 998	-
Emprunts et dettes financières divers	21 334 820	14 791 609	6 543 211	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 965 361	2 965 361	-	-
Personnel et comptes rattachés	801 685	801 685	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	578 950	578 950	-	-
État et autres collectivités publiques :	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	474 942	474 942	-	-
Autres impôts et comptes rattachés	86 975	86 975	-	-
Groupe et associés	5 000	-	-	5 000
Autres dettes	23 959	23 959	-	-
Produits constatés d'avance	4 587 591	2 531 178	2 056 412	-
	33 520 439	8 692 906	24 822 533	5 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	925 080			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 006 710			

➤ **Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Chiffres exprimés en euros	Au	Au
	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs France	630 324	344 739
Fournisseurs Étrangers	122 662	234 043
Fournisseurs factures non parvenues	2 212 376	677 238
Total dettes fournisseurs	2 965 361	1 256 020

L'augmentation des dettes fournisseurs s'explique principalement par la facture d'honoraires de conseil stratégique fourni par Cenponts dans le cadre de la création de la joint-venture. Cette dette sera éteinte lorsque la rétrocession de 4,9% des titres de la JV par la Société sera effective.

➤ **Charges à payer**

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice	Exercice
	2023	2022
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 212 376	677 238
Dettes fiscales et sociales	1 248 891	1 080 168
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 492 487	1 364 585
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	-	-
DETTES	4 953 754	3 121 991

La hausse des dettes fiscales correspond principalement à l'impôt sur les sociétés comptabilisé au titre de l'exercice 2023, en raison de l'impact comptable de la mise en place de la Joint-Venture et de la législation française.

➤ **Comptes de régularisation**

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Au	Au
	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation	4 587 591	6 715 576
Produits financiers	-	-
Produits exceptionnels	-	-
TOTAL	4 587 591	6 715 576

Au 31 décembre 2022, ce poste avait été augmenté des 6,5 millions de dollars à recevoir dans le cadre de l'accord de licence conclu avec la société Tasly Pharmaceutical. Ce montant est reconnu en chiffre d'affaires sur la durée estimée de la prestation d'accompagnement des équipes de la JV par le Groupe, soit 36 mois. Sur l'exercice 2023, 2,3 millions d'euros ont été reconnus, à ce titre, en chiffre d'affaires.

➤ **Écarts de conversion**

Se référer au paragraphe 3.6.10.

Note 30: Dettes sur les entreprises liées

Au 31 décembre 2023, la Société ne possède aucune dette envers sa filiale. Seule une facture non parvenue de 279 K€ est constatée vis-à-vis de MKT Inc.

1.4. Informations relatives au compte de résultat

➤ **Ventilation du montant net du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2023			Exercice 2022
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises	-	75	75	2 301
Ventes de produits finis	125 280	3 695 661	3 820 940	3 737 081
Production vendue de services	132 260	5 196 389	5 328 649	1 592 988
Chiffre d'affaires	257 540	8 892 125	9 149 665	5 332 370
%	3%	97%	100%	

➤ **Autres produits d'exploitation**

Chiffres exprimés en euros	Au	Au
	31/12/2023	31/12/2022
Production stockée	89 995	285 151
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation	10 667	4 667
Rep. sur amort. et provisions, transfert de charges et autres produits	222 529	246 852
Autres produits	345 716	199 504
TOTAL	668 906	736 173

Les autres produits concernent principalement la sous-location par la Société d'une partie des locaux rue d'Enghien. Ces baux ont été mis en place au cours de l'année 2022. Les produits constatés à ce titre en 2023 correspondent à une année pleine.

➤ **Charges d'exploitation**

Chiffres exprimés en euros	Au	Au
	31/12/2023	31/12/2022
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 036 658	91 025
Variation de stocks matières premières et autres approvisionnements	38 528	(188 626)
Autres achats et charges externes	4 628 503	4 902 336
Impôts et taxes	171 472	239 182
Salaires et traitements	4 338 021	4 409 869
Charges sociales	1 921 961	1 969 813
Dotations aux amortissements	254 178	288 950
Dotations aux dépréciations	408 819	251 813
Dotations aux provisions	-	26 188
Autres charges	172 900	74 349
TOTAL	12 971 039	12 884 124

Les charges d'exploitation sont stables dans l'ensemble:

- La baisse des impôts et taxes est liée à la régularisation d'une contribution versée au titre de 2022, dont le montant était surévalué;
- La diminution des autres charges externes est due au non-renouvellement de prestations de conseil en 2023;
- L'augmentation des autres charges porte essentiellement sur les pertes de change sur des créances commerciales.

➤ **Rémunération des Commissaires aux comptes**

Les honoraires des commissaires aux comptes, selon les lettres de mission, sur l'exercice et sur l'exercice précédent se résument de la façon suivante :

Montant en euros	Exercice 2023		Exercice 2022	
	EY	EXCO	EY	EXCO
Audit				
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés				
- Mauna Kea Technologies SA et Filiales intégrées globalement	85 000	50 000	105 800	63 000
- ESEF	-	-	12 000	-
Sous Total	85 000	50 000	117 800	63 000
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Services autres que la certification des comptes (SACC)	-	-	15 000	6 000
Sous Total	-	-	15 000	6 000
Total	85 000	50 000	132 800	69 000

Les services autres que la certification des comptes réalisés sur l'exercice par les commissaires aux comptes sont liés à l'émission d'attestations particulières, de lettres de fin de travaux sur le prospectus et le document d'enregistrement universel ainsi qu'à l'émission de rapports concernant les opérations sur le capital.

➤ **Résultat financier**

Le résultat financier de l'exercice s'élève à (1 673 K€) et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS FINANCIERS	2 716 199	602 240
Autres intérêts et produits assimilés	2 326 291	552 966
Reprises sur provisions et transferts de charges	9 316	6 310
Différences positives de change	380 592	42 965
CHARGES FINANCIÈRES	(4 389 492)	(7 289 214)
Dotations financières aux amortissements et provisions	(2 603 211)	(5 848 323)
Intérêts et charges assimilées	(1 353 070)	(1 338 431)
Différences négatives de change	(433 211)	(102 459)
RÉSULTAT FINANCIER	(1 673 293)	(6 686 974)

Les produits d'intérêt comptabilisés en 2023 correspondent :

- Aux intérêts sur le compte courant de la filiale américaine pour 2,1 millions d'euros en 2023 contre 553 milliers d'euros pour 2022. Cette forte hausse est liée à celle du taux d'intérêt légal appliqué pour le calcul de ces

intérêts (4,22% et 0,77% respectivement pour les seconds semestres 2023 et 2022) ;

- Aux intérêts sur les dépôts à terme.

Les dotations financières aux amortissements et provisions proviennent principalement:

- de la dépréciation de l'avance en compte courant de la filiale américaine, qui varie en fonction du montant de l'avance accordée à la filiale et du taux de change. Celle-ci est moins importante en 2023 que l'année précédente;
- de la dépréciation des titres de la Joint-Venture à hauteur de 457 K€.

Les charges d'intérêts sont liées principalement à l'emprunt BEI.

➤ **Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice	Exercice
	2023	2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 775 139	241 565
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	305	2 491
Produits exceptionnels sur opérations en capital	16 762 227	3 228
Reprises sur provisions et transferts de charges	12 608	235 847
CHARGES EXCEPTIONNELLES	(1 607 978)	(242 519)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(8 577)	(1 174)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(1 574 400)	(238 462)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(25 000)	(2 884)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	15 167 162	(954)

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2023 est principalement lié à la constitution de la Joint-Venture en Chine :

- La comptabilisation des titres de cette société reçus en contrepartie de l'apport de brevets constitue un produit exceptionnel de 16,8 millions d'euros ;
- Les honoraires de conseil stratégique fournis par le prestataire Cenpontos ont été constatés en charges exceptionnelles pour 1,6 millions d'euros.

➤ **Impôt sur les bénéfices**

Situation fiscale

L'impact comptable de la mise en place de la J.V. et la législation fiscale française ont conduit la Société à constater une charge d'impôt pour l'exercice 2023 de 474 942 euros.

Au 31 décembre 2023, la Société dispose d'un report déficitaire de 103 075 099 €.

Fiscalité différée

BASES (en euros)	A l'ouverture de l'exercice 2023	Variations en résultat de l'exercice	A la clôture de l'exercice 2023
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges :			
Autres provisions pour risques	9 316	(2 173)	7 143
TOTAL	9 316	(2 173)	7 143

Crédits d'impôts

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit impôt recherche. Le montant du crédit impôt recherche au titre de l'exercice 2023 s'élève à 535 834 €.

1.5. Informations diverses

➤ Effectif du personnel salarié et intérimaire

Au 31 décembre 2023, l'effectif du personnel s'analyse comme suit :

Effectifs	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	56	48
Non cadres	12	8
TOTAL	68	56

➤ Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	Capital	Capital détenu	Capitaux propres y compris résultat	Résultat Net
Mauna Kea Technologies Inc. (*)	30 000	100%	(71 871 916)	(4 777 729)
Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co.(**)	250 000 000	49%	222 751 233	-27 248 767

(*) Les montants sont présentés en US Dollars

(**) Les montants sont présentés en RMB.

➤ Informations sur les parties liées

Aucune information sur les transactions entre parties liées car les transactions courantes sont exclues de la liste des transactions avec les parties liées.

➤ Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de Direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

➤ Engagements financiers

Engagements donnés

- Envers European Investment Bank (BEI)

Suite à l'accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Société a émis des bons de souscription d'actions (BSA) lors des tirages des deux premières tranches tels que décrits au paragraphe 3 Dettes Financières

Par ailleurs des covenants financiers ont été définis et sont attachés à cette dette. Des garanties ont été également prises par la Banque européenne d'Investissement à la fois sur des créances clients et sur des droits de propriété intellectuelle relatifs à trois brevets détenus par la Société.

La Société ne respectant pas plusieurs covenants financiers en 2023, la Société a obtenu de la BEI un waiver indiquant qu'elle ne demanderait pas de remboursement anticipé de la dette, valide jusqu'au 30 juin 2024.

- Envers des partenaires

Engagements donnés	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	+5 ans
Liés aux locations	4 25 103	3 31 349	9 3 754	-
Liés aux contrats d'approvisionnement	719 407	700 002	19 405	-
Contre Garantie bancaire	1 837 949		1 837 949	-
	2 982 459	1 031 351	1 951 108	-

Engagements reçus

Le Prêt Garanti par l'État (PGE) octroyé par la BPI et la BNP bénéficie d'une Garantie de l'État au titre du Fonds National Garantie État Coronavirus à hauteur de 90%

➤ Engagements sur le personnel

Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

Dans le cadre de l'estimation des engagements de départ à la retraite, les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'ensemble des catégories de salariés (employé, ETAM, cadre) :

- Age de départ : 64 ans
- Modalités de départ : départ volontaire
- Table de mortalité : INSEE 2023
- Convention collective : métallurgie
- Rotation du personnel :
 - 18-25 ans : 0%
 - 26-35 ans : 18%
 - 36-45 ans : 16%
 - 46-55 ans : 24%
 - > 56 ans : 0%
- Taux de charges patronales retenu : 47 % (identique à 2022)
- Taux d'augmentation des salaires : 2,5 % (identique à 2022)
- Taux d'actualisation : 3,20 % (contre 4,15% en 2022) correspondant au taux iBoxx Corporate AA10+.

Le montant des indemnités de fin de carrière s'élève à 85 K€ à la clôture de l'exercice 2023 non enregistré dans les comptes sociaux.

La Société ne finance pas ses engagements d'indemnités de départ en retraite.